

Chambre régionale des comptes : rapport d'observations

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Je tiens tout d'abord à commencer mon intervention en mettant en évidence quelques observations très importantes.

Notre groupe d'opposition n'est pas représenté à la commission d'appel d'offre, alors que l'autre groupe d'opposition est représenté par son chef de file Mr Segura, et je m'étonne que depuis 5 ans il n'ait fait aucune observation sur les appels d'offre validés par notre conseil, pas plus que les autres membres de la majorité municipale, pas plus que les dissidents anciens et nouveaux.

Nous avons réclamé et obtenu en début de mandat, que le choix des appels d'offres soient validés in-finé par le conseil municipal en séance plénière.

Concernant les appels d'offres, nous n'avons cessé de réclamer depuis 2 mandatures, plus de précisions sur les cahiers des charges, plus d'explications sur le choix des entreprises retenues.

Nous avons dénoncé le surcout des investissements par rapport au prix initial de nombreux projets, qui ont été majorés par plusieurs avenants venus augmenter de façon significative le prix initial. En vous précisant que le cahier des charges des projets était mal conçu et mal défini.

Concernant l'Agasc, nous avons été le seul groupe d'opposition à ne pas voter les rallonges de subventions, à ne pas voter la délégation de service public, à faire des propositions concrètes en débat et en commission pour améliorer le fonctionnement de l'association, et défendre les salariés. A proposer concrètement que le tennis de Montaleigne réintègre la fédération du stade Laurentin, qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Concernant les subventions aux associations, depuis 2001 je réclame qu'il y ait des conventions individualisées pour chacune des associations, avec des critères clairs d'attribution des dites subventions, afin d'aider aux mieux chaque disciplines, à l'inverse d'un saupoudrage annuel sans réflexion.

J'ai obtenu auprès du préfet, que les annexes soient jointes au budget primitif et maintenant au compte administratif, afin d'avoir une véritable lisibilité sur l'ensemble des subventions votés.

Je me suis battu au sein de ce conseil pour éviter l'intégration de Saint-Laurent du var dans une communauté d'agglomération avec Nice devenue depuis métropole. Car je savais que les projets se feraient sur Nice, que nous serions complètement oubliés malgré les 16 millions d'euros versés en taxes professionnelles par les entreprises Laurentines.

J'avais proposé une communauté d'agglomération au sein de la 6ème circonscription, avec les bassins d'emplois de Carros,

Le Broc, Villeneuve Loubet et Saint-Laurent du var. Nous aurions été un pôle économique riche et nous aurions développé des projets. De plus ce regroupement de communes avait un fondement historique culturel et économique, créateur d'emplois. Malheureusement tous les élus ici ce soir, sauf moi, ont votés le mariage avec Nice et aujourd'hui nous en voyons le résultat : plus de capacité d'investissement pour notre ville, et tous les projets se font sur Nice.

Voilà Monsieur le maire les précisions que je voulais apporter avant de commenter le rapport de la chambre régionale des comptes.

Concernant les prévisions budgétaires, de 2006 à 2011 vous avez voté avec votre majorité 6 budgets d'investissement d'un montant total de 61,5 millions d'euros et seulement 38 millions d'euros de travaux ont été effectués. Donc en clair, 38,30 % de l'investissement voté n'a pas été réalisé. Cette présentation donne chaque année, à tort, l'impression d'un accroissement des investissements, alors qu'en fait ceux-ci diminuent chaque année.

Concernant la capacité d'autofinancement, notre commune est constamment négative malgré un fond de roulement constitué par la vente de la société d'économie mixte qui nous permettait de construire des logements sociaux vendu pour 7 millions d'euros au Conseil Général. En effet notre ville ne dégage pas sur sa gestion annuelle, des ressources

suffisantes pour lui permettre de financer de nouveaux investissements. Les dépassements récurrents du coût des travaux, voir des abandons, ont entraîné d'importantes dépenses pour la commune. L'amélioration du calibrage et du respect du montant de nos projets, sans dérapage et augmentation constatés par des avenants successifs, permettrait de réaliser des gains substantiels, nécessaires pour améliorer la capacité d'autofinancement aujourd'hui négative.

Concernant la dette qui reste inférieure à la moyenne du state, en raison de la faiblesse de la capacité d'investissement, la capacité de désendettement de la commune à tendance à s'accroître en terme d'années de remboursements, car nous sommes passés en 2006 de 8.6 années de prévision à 21.7 années en 2011, dû au double effet d'une augmentation de l'encours et d'une diminution de l'épargne brute.

Donc, le rapport précise que pour faire face a moyen terme à la nécessaire capacité d'autofinancement, la commune risque de devoir arbitrer entre le niveau des investissements nouveaux, le niveau des charges de fonctionnement, et un augmentation de la fiscalité.

Et je rajouterai comme commentaire, le manque de financement de la métropole qui pénalise durablement Saint Laurent du var.

Sur les ressources humaines, je préciserais au nom de mon groupe que, certes la part du budget du personnel est importante dans le budget de la commune, mais nécessaire car de nombreux services publics sont offerts au Laurentins. Je pense y avoir contribué avec mon groupe, par des propositions concrètes comme par exemple la création d'une nouvelle crèche. D'autre part au regard des ravages de la crise qui augmente chaque jour notre taux de chômage, il est bien que la commune pérennise et crée des emplois pour des services utiles aux Laurentins.

Sur La commande publique, le rapport de la chambre régionale des comptes précise que de nombreuses entorses aux règles de la mise en concurrence ont été relevés. Que les critères d'attributions des marchés sont flous et mal interprétés. Que les marchés d'impression, de balisage des plages, des festivités de la commune ont été réattribués aux précédents titulaires sur la base d'analyses des offres contestables. Le marché de maîtrise d'œuvre du dojo des Pugets a été confié à un architecte sans expérience de la construction des dojos alors que cette référence était le principal critère d'attribution.

Enfin des lacunes récurrentes dans le calibrage des programmes d'investissement on été constatés, ainsi que les 4 plus importants chantiers lancés depuis 2007. L'écart entre le cout prévisionnel initial et le cout total du chantier réalisé a augmenté dans des proportions allant de 57% à 113%. Quant au projet du gymnase des Jacquons qui a été arrêté, le

rapport dit que nous avons dépensé en pure perte 400 000 euros.

Concernant les subventions aux associations, le rapport précise que les conventions sont imprécises, qu'elles ne comportent pas d'objectifs précis et quantifiés, ni d'annexe budgétaire détaillée, ce qui limite la portée du contrôle. La commune procède à un contrôle de la comptabilité de 4 ou 5 associations par an, les comptes rendus de ces contrôles gagneraient à être formalisés par des traces écrites systématiques. D'autre part le traitement des subventions exceptionnelles examinées dans l'urgence ne peut que limiter l'exercice de son examen et devrait exiger un niveau de garantie supérieure.

Concernant la délégation de service public, le rapport précise que l'attribution à l'Agasc de la gestion du complexe de Montaleigne, dans le cadre d'une délégation de service public lancée en 2006, semble avoir été l'habillage d'un choix opéré par avance. Le soutien apporté par la commune à sa gestion actuelle, par voie de mise à disposition gratuite et de financement sur subvention publique paraît irrégulier, dès lors qu'il concerne pour partie des activités de restauration qui relèvent dans une large mesure du secteur commercial.

D'autre part, l'Agasc a facturé à la commune, 40 000 euros (soit un montant 8 fois supérieur à ses concurrents), de mise à disposition de terrains et en particulier pour les scolaires et

les centres de loisirs, et pour une activité handisport qui ne sera finalement jamais mise en œuvre.

La subvention de l'Agasc a bénéficié d'une augmentation de 53,85%, passant de 1 300 000 à 2 000 000 euros.

Concernant les plages et les redevances de service public, le lot numéro 1 dont le chiffre d'affaire est 4 fois supérieur au lot numéro 2 ne reverse que 3% de son chiffre d'affaires alors que le pourcentage de reversement du lot numéro 2 se situe entre 15 et 20% . Comment expliquer une telle différence ?

Le rapport mais donc en évidence beaucoup trop de dysfonctionnements et préconise des recommandations qui doivent être mise en place avec un caractère d'urgence.

Pour terminer monsieur le maire, vous vous êtes engagé par écrit auprès de la chambre régionale des comptes, à apporter des améliorations et des réponses concrètes à tous ces problèmes. Nous y veillerons !

Je vous donne quelques conseils pour terminer votre dernier mandat, vous devriez, soit changer les membres de la commission d'appel d'offre, soit les envoyer prendre des cours du soir accélérés.

Quant à vous, ce rapport sera une épine dans le pied de votre bilan, et vous devrez vous expliquer auprès des Laurentins pendant la campagne électorale, et je doute fort qu'ils vous reconduisent dans votre fonction de 1^{er} magistrat de la commune.

J'espère également que tout ceux qui dans cette salle ont votés toutes vos délibérations, alors qu'ils étaient soit disant dans l'opposition, assumerons ce rapport et serons également sanctionnés par les Laurentins.

Je souhaite que les Laurentins comprennent qu'il existe un autre choix pour notre ville. Une équipe avec un projet pour mieux vivre ensemble Saint Laurent du var. C'est à dire la nôtre.